

Risma

SOFITEL
LUXURY HOTELS



AVIS

Ouverture de la deuxième fenêtre de remboursement anticipé en actions des ORA « Obligations remboursables en actions »

Réf. Note d'information : VI/EM/043/2010

La deuxième fenêtre de remboursement anticipé des obligations remboursables en actions est ouverte du 1^{er} juin 2012 au 29 juin 2012 inclus.

Le prix de conversion des ORA ressort à 153,00 Dirhams, calculé sur la base de la moyenne entre :

- Le cours de l'action RISMA entre le 05 avril 2012 et le 31 mai 2012, soit 40 dernières séances de bourse,
- Et le cours de l'action RISMA entre le 25 et le 31 mai 2012, soit 5 dernières séances de bourse,

à laquelle est appliquée une décote de 15%. Le résultat obtenu est arrondi au nombre entier supérieur.

La partie de remboursement des ORA s'établit ainsi à 1.53 ORA pour une action RISMA

Pour toute demande de remboursement anticipé, l'intéressé doit adresser à son dépositaire l'ordre de remboursement accompagné d'une attestation de blocage des titres et ce au plus tard le 29 juin 2012.

RISMA procédera au remboursement anticipé des ORA dans un délai de 45 jours calendaires à compter du 01^{er} juillet 2012.

Communication Financière :

Sofia BENHAMIDA: 05 22 97 76 46 – sofia.benhamida@accor.com

Karim IBNOUSOUFIANE: 05 22 97 78 12 – karim.ibnousoufiane@accor.com

Risma – Siège social : Colline II, N°33, Route de Nouasseur, Sidi Maârouf, Casablanca.-

Tél. : 05 22 97 78 00 - Fax : 05 22 97 48 99

S.A au Capital de 782.368.500 DH – RC : Casablanca 98309 – Patente : 36100059 - I.F.: 06902450

www.accor.com